



Département des finances et de l'énergie  
**Service de l'administration numérique**

Departement für Finanzen und Energie  
**Dienststelle für die digitale Verwaltung**

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

---

# **Plan de mise en œuvre 2024- 2027**

**de la**

## **Stratégie « Services numériques des autorités valaisannes »**

---

Adopté en séance du Conseil d'Etat du 31 janvier 2024

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.....</b>	<b>4</b>
2.1	DESCRIPTION DES OBJECTIFS .....	4
2.2	INITIATIVES .....	5
2.3	SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION DES PROJETS AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS .....	6
<b>3</b>	<b>PROJETS ET MESURES.....</b>	<b>7</b>
3.1	SERVICES DE BASE .....	7
3.1.1	<i>Portail des prestations numériques .....</i>	<i>7</i>
3.1.2	<i>Compte d'utilisateur .....</i>	<i>8</i>
3.1.3	<i>Services d'identification et d'authentification.....</i>	<i>9</i>
3.1.4	<i>Service de paiement en ligne .....</i>	<i>10</i>
3.1.5	<i>Service de signature et de cachet électroniques .....</i>	<i>11</i>
3.1.6	<i>Service de scannage de documents.....</i>	<i>12</i>
3.1.7	<i>Service de vérification de documents par code QR.....</i>	<i>13</i>
3.1.8	<i>Service de notification .....</i>	<i>14</i>
3.1.9	<i>Service de publication .....</i>	<i>15</i>
3.1.10	<i>Générateur de formulaires .....</i>	<i>16</i>
3.2	PRESTATIONS NUMÉRIQUES CANTONALES .....	17
3.2.1	<i>Extrait cantonal du registre des poursuites .....</i>	<i>17</i>
3.2.2	<i>Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique.....</i>	<i>18</i>
3.3	BASES LÉGALES.....	19
3.3.1	<i>Loi sur les services numériques des autorités valaisannes .....</i>	<i>19</i>
3.3.2	<i>Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes .....</i>	<i>20</i>
3.3.3	<i>Règlement sur les services de base .....</i>	<i>21</i>
3.4	SUPPORT À L'USAGER .....	22
3.4.1	<i>Déploiement de l'organisation de support.....</i>	<i>22</i>
3.5	COMMUNICATION .....	23
3.5.1	<i>Matériel promotionnel.....</i>	<i>23</i>
3.5.2	<i>eGovernment Symposium Romand .....</i>	<i>24</i>

# 1 Introduction

La stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » est l'expression d'une ambition majeure pour le canton du Valais. Celle-ci vise à transformer de façon durable les interactions entre la population, les entreprises et les autorités. Elle a été adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2022.

Les chantiers sont nombreux, concernent toutes les autorités et réclament un investissement important en ressources financières et humaines autant métiers et que techniques durant toute la période de mise en œuvre.

Le plan de mise en œuvre est l'instrument de planification central pour ordonnancer les projets et mesures relatifs aux services numériques des autorités valaisannes financés tout ou partiellement par les budgets de l'Etat.

Il regroupe également les projets et mesures de numérisation d'importance où les ressources humaines du Service de l'administration (SAN) numérique sont impliquées.

Il énumère finalement d'autres mesures de soutien ou d'accompagnement à la transition numérique pilotées par le SAN.

Il est mis à jour à fréquence annuelle, en synchronisation avec le cycle budgétaire et sur la base des demandes déposées répondant aux critères d'éligibilité fixés en conformité avec la loi sur les services numériques des autorités (LSNA).

## 2 Objectifs opérationnels

La stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » définit une vision, des principes et des buts pour réaliser la numérisation des services dans tous les secteurs publics du canton.

Destinée à matérialiser l'ambition du Conseil d'État en matière de transformation numérique formulée en 2019, cette stratégie s'inscrit dans la ligne de celle de la Confédération, portée par Administration numérique suisse (ANS), et reprend largement les principes que les membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-change (AELE) ont ratifiés dans la déclaration de Tallinn sur l'eGovernment.

### 2.1 Description des objectifs

Réf.	Objectif	Description
OO1	Mettre en place l'architecture et les services de base nécessaires au développement des prestations numériques	<p>L'architecture et les services de base constituent la fondation technique nécessaire à développer l'offre de prestations numériques sur une base robuste, réutilisable et éprouvée.</p> <p>L'utilisation systématique de ces services de base par les autorités valaisannes permettra en outre de réaliser des économies d'échelle sur le développement de nouvelles prestations et le support technique.</p>
OO2	Ancrer et accroître la collaboration entre les différents niveaux institutionnels par le développement de prestations conjointes	<p>La collaboration entre les autorités, de même niveau institutionnel ou non, se renforce par la fourniture de prestations numériques conjointes. Ainsi, en tant que maître d'œuvre de leur réalisation, l'État du Valais pilote avec les autorités d'autres niveaux institutionnels la priorisation, la planification et la conception de ces prestations.</p> <p>La mise en œuvre de prestations numériques conjointes nécessite, de la part des autorités impliquées, une harmonisation de leurs processus métiers ainsi que l'utilisation de standards techniques communs selon le principe d'interopérabilité.</p>
OO3	Poser la base légale, la gouvernance, l'organisation et les structures de financement nécessaires à la transformation numérique des services public	<p>La mise en œuvre de l'administration numérique doit s'appuyer sur une base légale définissant le périmètre institutionnel de la transformation numérique ainsi que les principes de mise en œuvre, notamment du point de vue technologique. La loi sur les services numériques des autorités (LSNA) répondra à cet impératif. En complément, d'autres bases légales sectorielles existantes seront impactées par ce processus de transformation et devront être adaptées.</p> <p>Le pilotage de la mise en œuvre nécessitera de mettre en place une structure organisationnelle où siègeront les représentants des autorités, en particulier le Canton et les communes.</p> <p>Par ailleurs, réaliser la transformation numérique des autorités nécessitera la contribution de différents services de l'État et des autorités valaisannes afin de déployer, communiquer, accompagner et supporter cette dernière.</p> <p>Finalement, les modalités de financement de la mise en œuvre de la stratégie par l'ensemble des parties prenantes devront être arrêtées dans la loi et faire l'objet d'un crédit d'engagement</p>

OO4	Gérer et valoriser la donnée numérique tout au long de son cycle de vie	<p>La donnée est au centre de tout projet numérique. La protéger et l'exploiter nécessite une démarche coordonnée de définition et de standardisation. L'échange de données entre autorités doit être systématiquement encouragé partout où cela est possible et utiliser les protocoles et infrastructures d'échange standardisés et sécurisés.</p> <p>L'ouverture de certaines données publiques doit être systématisée, dans le respect de la base légale et dans le prolongement des démarches nationales.</p> <p>La qualité doit faire l'objet d'exigences et doit être monitorée et le respect de la protection des données doit être garanti.</p>
OO5	Promouvoir les prestations numériques et accompagner leur utilisation	<p>La transformation numérique des services est une évolution majeure dans la façon qu'auront la population et les entreprises d'interagir avec les autorités. Elle leur permettra notamment de s'affranchir des contraintes de lieu et de temps pour l'accomplissement de leurs démarches administratives. Pour que le plus grand nombre bénéficie de cette évolution, il est nécessaire que les services numériques soient connus et perçus comme abordables dans leur utilisation.</p> <p>En outre, la confiance est indispensable à ce que ce nouveau canal soit choisi en priorité par la plus grande partie de la population. Pour ce faire des mesures de communication, de sensibilisation, d'accompagnement et de formation doivent être mises sur pied tant pour le personnel que pour les usagers.</p> <p>Finalement, le support doit être efficace, réactif et professionnel.</p>

Les projets de ce plan de mise en œuvre peuvent être contributif d'un ou plusieurs objectifs opérationnels.

## 2.2 Initiatives

Les initiatives sont des ensembles de projets et de mesures qui portent sur une même thématique. De nouvelles initiatives pourront être définies lors de la révision périodique de ce plan de mise en œuvre.

L'initiative **Services de base** regroupe les projets qui servent à mettre en service, exploiter et maintenir les services de base tels que définis dans la Loi sur les services numériques des autorités (LSNA) à art. 7 al. 3.

L'initiative **Prestations numériques cantonales** regroupe les projets de numérisation des prestations délivrées par les services métiers des autorités cantonales. Par analogie, une autre initiative pourra concerner les prestations numériques conjointes.

L'initiative **Bases légales** regroupe les projets qui mettent en place les conditions juridiques utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie numérique des autorités. Il s'agit en particulier de la LSNA et son ordonnance, ainsi que du règlement sur les services de base prévu dans les dispositions d'exécution de la loi.

L'initiative **Support à l'utilisateur** regroupe les mesures de support à l'utilisateur. Ce support peut se concrétiser sous la forme d'un helpdesk, de formulaires de contact, de chatbot, etc.

L'initiative **Communication** regroupe les projets et mesures de communication tels que prévus dans la stratégie de communication et dans son plan de mise en œuvre.

Les projets de ce plan de mise en œuvre sont rattachés à une seule initiative.

## 2.3 Synthèse de la contribution des projets aux objectifs opérationnels

Initiative	Projet	001	002	003	004	005
Services de base	Portail des prestations	X				
Services de base	Compte d'utilisateur	X				
Services de base	Services d'identification et d'authentification	X				
Services de base	Service de paiement en ligne	X				
Services de base	Service de signature et de cachet électroniques	X				
Services de base	Service de scannage de documents	X				
Services de base	Service de vérification de documents par code QR	X				
Services de base	Service de notification	X				
Services de base	Service de publication	X				
Services de base	Générateur de formulaire	X				
Prestations numériques cantonales	Extrait cantonal du registre des poursuites		X			
Prestations numériques cantonales	Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique		X			
Bases légales	Loi sur les services numériques des autorités valaisannes			X		
Bases légales	Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes			X		
Bases légales	Règlement sur les services de base			X		
Support à l'utilisateur	Déploiement de l'organisation de support	X		X		X
Communication	Matériel promotionnel					X
Communication	eGovernment Symposium Romand					X

## 3 Projets et mesures

Les projets et mesures ci-après sont ceux dont la mise en œuvre est prévue la période 2024 - 2027.

Ils sont regroupés selon l'initiative à laquelle ils se rattachent.

### 3.1 Services de base

#### 3.1.1 Portail des prestations numériques

##### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

##### Description

Le portail de prestations est destiné à devenir la porte d'entrée unique pour l'accès aux prestations des autorités valaisannes.

L'installation du portail est naturellement la première étape indispensable à permettre la fourniture de prestations.

Le canton du Valais a réalisé une étude visant à choisir une variante d'implémentation et est arrivé à la conclusion que la solution intercantonale iGovPortal représentait la voie la plus sûre, la plus pérenne et la plus économique. C'est donc ce produit qui sera installé et mis en service pour les prestations numériques des autorités valaisannes.

##### Livrables

- ① Etude préalable permettant de faire le choix du portail
- ② Acquisition du portail
- ③ Appel d'offres pour le mandat d'intégration et adjudication
- ④ Installation et intégration au sein de l'infrastructure technique cantonale
- ⑤ Mise en service pour le public

##### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

##### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
① 10.2022	④ 06.2024	-	-	-
② 12.2022	⑤ 09.2024			
③ 04.2023				

## 3.1.2 Compte d'utilisateur

### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

### Description

Le compte met à disposition de l'utilisateur un espace documentaire sécurisé destiné à recevoir les documents résultant des prestations numériques ainsi qu'une messagerie permettant un échange sécurisé avec les autorités. Le compte permet également à l'utilisateur de définir la manière dont les notifications doivent lui être faites et la langue dans laquelle les formulaires et autres interfaces utilisateurs doivent lui être présentés.

Le compte peut être de type personnel s'il permet à l'utilisateur de gérer des affaires privées, ou de type professionnel s'il est destiné à gérer des affaires à titre de représentant d'une personne morale détentrice du compte. L'utilisateur peut disposer de plusieurs comptes de différents types.

Le compte doit pouvoir être accédé par plusieurs moyens d'identification électronique

### Livrables

- ❶ Mise en place du compte personnel intégré au portail des prestations et accessible par un seul moyen d'identification électronique
- ❷ Autoriser un usager de disposer de plusieurs comptes
- ❸ Extension de l'accès à un compte et rendre possible son utilisation par plusieurs MIE
- ❹ Mise en place du compte professionnel

### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Services d'identification et d'authentification

### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	❶ 06.2024	❸ 06.2025	-	-
	❷ 12.2024	❹ 06.2025		

### 3.1.3 Services d'identification et d'authentification

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

L'identification et authentification permet à un usager de se connecter au portail en mode sécurisé, ce qui lui permet d'accéder à son compte et de commander des prestations exigeant une authentification.

#### Livrables

- ❶ Mise en place des services d'identification et d'authentification pour une utilisation par les autorités cantonales ou pour des prestations hébergées au sein du réseau de l'Etat du Valais.
- ❷ Extension de la mise à disposition des services aux autres autorités

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	❶ 06.2024	-	-	-
	❷ 12.2024			

### 3.1.4 Service de paiement en ligne

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Le paiement en ligne permet à un usager de s'acquitter de l'émolument lié à la fourniture d'une prestation en utilisant un moyen de paiement électronique.

#### Livrables

- ① Mise en place du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autorités cantonales.
- ② Mise en place du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autres autorités.

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	① 06.2024	② 12.2025	-	-

### 3.1.5 Service de signature et de cachet électroniques

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

La signature et le cachet électroniques permettent de garantir l'authenticité et la validité d'un document.

#### Livrables

- ❶ Mise en place du service de signature électronique pour une utilisation dans le cadre de la fourniture de prestations numériques cantonales
- ❷ Extension de l'utilisation du service aux autres autorités

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
		❶ 06.2025	-	-
		❷ 12.2025		

### 3.1.6 Service de scannage de documents

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Le scannage permet de joindre la photo d'un document à une demande de prestation numérique qui l'exigerait.

#### Livrables

- Mise en place du service de scannage

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
		● 06.2025	-	-

### 3.1.7 Service de vérification de documents par code QR

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Un code QR, généré à partir des informations figurant sur un document est apposé sur celui-ci. Une application mobile permet de scanner ce code et de comparer de visu le contenu imprimé avec les éléments stockés dans le code QR. Ainsi il est possible de vérifier que les informations n'ont pas été altérées, y-compris sur un document imprimé.

#### Livrables

- ① Mise en place du service de vérification par QR-code

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
		① 06.2025	-	-

### 3.1.8 Service de notification

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Le service de notification permet l'émission de courts messages et alertes vers les usagers.

Les échanges entre usagers et autorités doivent se dérouler entièrement dans un environnement sécurisé à travers le portail par le canal du compte personnel et ne pas utiliser les systèmes de messagerie standard.

C'est pourquoi, lorsqu'un nouveau document ou une communication est émise par une autorité à destination d'un usager, une notification, émise sous forme de SMS, d'e-mail ou de notification « push » sur téléphone mobile, le prévient et l'invite à se connecter au portail pour consulter son compte personnel. Pour des raisons de coûts, il n'est pas envisagé à ce stade d'utiliser le canal SMS.

#### Livrables

- ① Mise en œuvre des notifications par e-mail
- ② Mise en œuvre des notifications en mode « push »

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	① 06.2024	② 12.2025	-	-

### 3.1.9 Service de publication

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Le service de publication permet l'envoi de documents vers les comptes des usagers.

Lorsqu'il n'est pas possible ou peu rentable de réaliser une automatisation entre l'application métier fournissant la prestation et le portail pour assurer le retour des documents délivrés en sortie vers le compte, une interface permet à un collaborateur administratif de poster un document manuellement à destination du compte d'un usager.

#### Livrables

- ❶ Interface graphique permettant d'envoyer un document vers le compte d'un usager

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
		❶ 12.2025	-	-

### 3.1.10 Générateur de formulaires

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Le générateur de formulaire est une application destinée aux fournisseurs de prestations, permettant de créer un formulaire de saisie d'information en ligne. Il permet de définir et d'agencer les différents champs de saisie de façon simple et visuelle sans nécessité d'avoir des connaissances de programmation.

Avec les outils les plus avancés, il est également possible de définir un comportement dynamique du formulaire selon les éléments déjà remplis par l'utilisateur (parties de formulaire rendues visibles ou invisibles en fonction du contenu d'un champ particulier).

Le formulaire obtenu est intégrable à un processus standard et permet d'obtenir des données structurées et homogènes. Ce service de base allège le travail de conception des formulaires et permet de déléguer une partie des tâches de réalisation aux fournisseurs de prestations.

#### Livrables

- ① Analyse préalable visant à établir le besoin d'un générateur de formulaire

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	① 09.2024	-	-	-

## 3.2 Prestations numériques cantonales

### 3.2.1 Extrait cantonal du registre des poursuites

#### Unité d'organisation responsable

Service des poursuites et faillites

#### Description

L'extrait cantonal du registre des poursuites atteste de la présence ou de l'absence de procédure de poursuites à l'encontre de la personne concernée.

Cette attestation est requise dans plusieurs démarches administratives importantes telles que la signature d'un bail à loyer ou la demande d'un crédit.

#### Livrables

- ❶ Demande pour soi-même d'un extrait cantonal du registre des poursuites par une personne physique.
- ❷ Demande d'un extrait cantonal du registre des poursuites pour une personne morale

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
-	❶ 06.2024	❷ 06.2025	-	-

## 3.2.2 Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique

### Unité d'organisation responsable

Service cantonal des contributions

### Description

Le Service cantonal des contribution (SCC) reçoit de nombreuses demandes de la part des contribuables en vue d'obtenir des copies de divers documents fiscaux, la plupart du temps pour leur permettre de remplir la nouvelle déclaration fiscale, ou pour des besoins privés, souvent dans le cadre de divorces.

Ces demandes parviennent la plupart du temps par mail, courrier ou demande téléphonique. Le SCC fait le nécessaire et envoie par courrier postal, à l'adresse fiscale du contribuable, les documents demandés.

Le SCC souhaite digitaliser ces demandes récurrentes par le biais d'une prestation en ligne qui offrirait au contribuable la possibilité d'accéder directement aux documents spécifiques que le SCC a identifiés.

### Livrables

- ❶ Consultation des documents du dossier fiscal d'une personne physique sur les deux dernières années par elle-même
- ❷ Consultation des documents du dossier fiscal par un représentant (fiduciaire)
- ❸ Réception de documents plus anciens dans le compte sur demande.

### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
-	❶ 06.2024	❷ 06.2025	.	-
		❸ 12.2025		

### 3.3 Bases légales

#### 3.3.1 Loi sur les services numériques des autorités valaisannes

##### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

##### Description

Le projet de loi sur les services numériques des autorités (LSNA) va principalement permettre d'étendre le périmètre des services numériques à toutes les autorités et d'imposer une normalisation technologique dans le domaine des services de base, soient deux facteurs dont la finalité globale sera de proposer des prestations numériques plus rapidement et à moindre coût.

##### Livrables

- ❶ Elaboration du projet de loi, consultation et transmission au Grand Conseil
- ❷ Traitement par le Grand Conseil (1<sup>e</sup> lecture)
- ❸ Traitement par le Grand Conseil (2<sup>e</sup> lecture)

##### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

##### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
❶ 06.2024	❸ 05.2024	-	-	-
❷ 12.2024				

### 3.3.2 Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

La loi sur les services numériques des autorités (LSNA) devra être complétée par une ordonnance en précisant les modalités d'application.

Cette ordonnance devra idéalement être approuvée au moment de l'entrée en force de la loi afin d'en faciliter la mise en œuvre.

#### Livrables

- ❶ Elaboration du projet d'ordonnance
- ❷ Libération par le Conseil d'Etat pour consultation du Grand Conseil
- ❸ Corrections et adoption par le Conseil d'Etat

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	❶ 05.2024	-	-	-
	❷ 06.2024			
	❸ 09.2024			

### 3.3.3 Règlement sur les services de base

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

Le règlement vise à énumérer et décrire les services de base dans le détail et précise leurs périmètres et conditions d'utilisation.

#### Livrables

- ① Elaboration du projet de règlement
- ② Adoption par le Conseil d'Etat

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	① 07.2024	-	-	-
	② 09.2024			

## 3.4 Support à l'utilisateur

### 3.4.1 Déploiement de l'organisation de support

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

L'utilisation par le public des services numériques ouvre une nouvelle dimension en matière de support. Il ne s'agit plus simplement de soutenir les collaborateurs internes, mais l'ensemble de la population et des entreprises, en particulier pour les services de base dont le support relève du Canton comme le prévoit l'article 23 alinéa 1 LSNA.

Assurer ce support nécessite d'adapter les moyens et l'organisation en termes humains et techniques.

#### Livrables

- ❶ Elaboration du concept de support
- ❷ Mise en service du support dans le cadre d'une prestation pilote
- ❸ Extension du support aux services de base (lot 1)
- ❹ Extension du support aux services de base (lot 2)

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	❶ 01.2024	❹ 06.2025	-	-
	❷ 04.2024			
	❸ 09.2024			

## 3.5 Communication

### 3.5.1 Matériel promotionnel

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

#### Description

L'utilisation des services numériques dépendra sensiblement de la promotion qui en aura été faite envers le public. Afin de faire largement connaître ces services numériques, il est nécessaire d'avoir recours à de la publicité.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de présenter les diverses prestations avec une identité visuelle homogène, il a été décidé de réaliser divers supports promotionnels réutilisables et adaptable au contexte de chaque prestation.

#### Livrables

- ❶ Mise à jour du site « Stratégie numérique VS »
- ❷ Brochure, dépliant A5 / 2 volets
- ❸ Flyer SCC
- ❹ Affichette A3
- ❺ Dossier de presse

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	❶ 04.2024	-	-	-
	❷ 05.2024			
	❸ 06.2024			
	❹ 06.2024			
	❺ 06.2024			

### 3.5.2 eGovernment Symposium Romand

#### Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique en collaboration avec le Service cantonal de l'informatique

#### Description

L'eGovernment Symposium Romand est une manifestation d'une journée qui permet la rencontre entre l'administration, le monde politique et les milieux économiques et académiques. C'est une occasion de faire annuellement un point de situation sur les avancées de la numérisation des collectivités publiques.

Des échanges ont lieu sur des thèmes d'actualité et sur les défis posés à la cyberadministration. L'eGovernment Symposium Romand a lieu chaque année dans un canton-hôte différent. Le canton du Valais accueillera cet évènement en mai 2024.

#### Livrables

- ① Organisation de l'eGovernment Symposium Romand2024

#### Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

#### Période de réalisation

2023	2024	2025	2026	2027
	① 05.2024	-	-	-